

Charte du Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne

Fruit d'une lente évolution, l'éducation à l'environnement fut « éveil », puis « animation nature », puis éducation par ou pour l'environnement et depuis les années 2000, on parle d'éducation à l'environnement et au développement durable, voire d'éducation au développement durable... Le nombre de praticiens, la diversité des pratiques, les contextes et la terminologie ont évolué. Dans ce vaste champ d'action, se croisent et interagissent les éducateurs et les éduqués, les concepteurs de projets et les publics, ceux qui en font leur métier et ceux qui en font dans leur métier...

Depuis 1992, en Bretagne, le REEB recense les structures et les outils, valorise les actions, met en réseau les acteurs, développe des synergies entre acteurs pour développer en qualité et en quantité l'éducation à l'environnement sur la région.

Devant tant de richesses, de diversité d'actions et de praticiens, des adhérents et le Conseil d'administration du REEB ont souhaité établir la charte du réseau. Cette charte, nous avons essayé de la concevoir sur un principe qui nous tient à cœur : la construction collective tout en s'appuyant sur des travaux menés par d'autres réseaux d'éducation à l'environnement.

Cette charte est un document de référence dans lequel les adhérents du REEB se reconnaissent. Elle permet de préciser les finalités, les valeurs, les objectifs et les principes qui sous-tendent les projets éducatifs portés et animés par les membres du réseau. Enfin, elle liste des principes d'engagement pour un travail en partenariat au sein de notre association.

Finalité de l'éducation à l'environnement

L'éducation à l'environnement porte en elle un projet éducatif de transformation de notre relation au monde pour transmettre aux générations présentes et à venir, un monde équilibré pour vivre ensemble durablement.

Valeurs de l'éducation à l'environnement

Respect, solidarité et responsabilité : ces valeurs sont au cœur de nos activités de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Elles donnent pleinement leur sens à nos pratiques ainsi qu'à notre volonté de partenariat et de savoir-être en réseau.

Respect de soi-même, des autres, de la nature et de l'environnement

- Notre relation au monde s'inscrit dans l'intimité de nos histoires individuelles.
- Éduquer à la différence et à la diversité ; dans ce passage de l'individu au collectif, les valeurs de la laïcité sont essentielles.
- Inscire nos projets dans la perspective du respect du vivant ; se respecter soi-même et les autres, c'est aussi respecter plus globalement la communauté de vie et l'écosystème dont nous faisons partie.

Solidarité entre les personnes, entre les peuples, entre les générations et entre les territoires

- Pour construire de nouvelles solidarités et de nouvelles fraternités entre les individus.
- Pour que tout le monde ait accès à l'éducation à l'environnement.
- Pour inscrire nos projets dans une perspective de développement durable.
- Pour une utilisation soutenable et mieux partagée des ressources.

Responsabilité de chacun et de tous, acteurs du monde

- Nous croyons en la capacité de chacun d'agir au quotidien en faveur de son environnement.
- Notre capacité d'agir découle de nos prises de conscience individuelles et collectives.

Objectifs de l'éducation à l'environnement

Observer, expérimenter et créer

L'éducation à l'environnement doit développer cette curiosité et cette capacité à observer, comprendre, penser, imaginer et agir, avec créativité et lucidité.

Connaître et comprendre

La compréhension de notre « milieu de vie », local ou plus global, suppose l'acquisition de connaissances permettant d'appréhender la complexité des relations entre les êtres vivants, les êtres humains et leur environnement.

Respecter et partager

L'éducation à l'environnement doit aider la personne à adopter de nouveaux comportements (notamment de respect vis-à-vis d'elle-même, d'autrui, de son environnement et de la société), à développer son esprit critique et à se responsabiliser.

Participer, s'engager et co-élaborer

L'éducation à l'environnement doit permettre à l'individu de s'engager individuellement et collectivement, en s'adaptant aux différentes échelles de territoires (du local au global et du global au local) et sur le long terme.

Les principes pédagogiques de l'éducation à l'environnement

S'ancrer dans un territoire

L'éducation à l'environnement suppose un lien avec le terrain : être dehors, au sein d'un milieu naturel ou humanisé, être en relation avec lui, le vivre, observer, écouter celles et ceux qui l'habitent, diversifier ses regards et ses points de vue, user des sens et des émotions, de son intellect... Ces approches concrètes favorisent l'implication, le questionnement et la rencontre, reflétant la diversité des acteurs et la complexité des problématiques sociales, environnementales, économiques et culturelles d'un territoire.

Apprendre dans l'action

L'expérimentation favorise et donne du sens aux processus d'apprentissage. En ce sens, l'éducation à l'environnement cherche à impliquer ses publics comme des participants-acteurs, tous engagés dans une construction collective de projet et d'acquisition de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-agir.

Alterner et diversifier les approches

L'éducation à l'environnement prend tout son sens dans l'alternance d'approches théoriques et pratiques, et dans la succession de phases individuelles et collectives, permettant d'associer, dans un même projet, différentes approches (sensorielle, sensible, scientifique, systémique, artistique, ludique, etc.). La complexité des thématiques invite également à un travail transdisciplinaire.

Évaluer sa pratique

L'évaluation de nos pratiques (de manière individuelle et collective) permet l'amélioration de nos actions et également de mesurer leur impact sur le public.

Éduquer sans prosélytisme

Reconnaître que tout acte éducatif n'est pas neutre, c'est aussi refuser dans les activités d'éducation à l'environnement toute promotion confessionnelle et politique.

Responsabiliser et ne pas culpabiliser

L'éducation à l'environnement adapte le niveau de responsabilisation à chaque type de public, par exemple l'enfant ne doit pas porter les responsabilités d'adultes.

L'entrée de l'environnement comme « problème » ne doit pas être la seule : les notions de plaisir, de bien-être dans son environnement et l'espoir d'une alternative meilleure sont toujours présents dans notre démarche éducative.

Rechercher la cohérence

Les éducateurs et les structures éducatives tendent dans leurs pratiques et leur fonctionnement vers une cohérence avec les valeurs transmises dans leurs projets éducatifs.

Les principes d'engagement au sein du REEB

Le REEB est une structure qui s'est construite sur le besoin des acteurs de se relier. Chacun vient avec ses finalités, sa culture, ses compétences et ses questionnements. On y vient prendre un conseil, une information, on vient s'y rassurer, s'y ressourcer, s'y former... Le réseau et l'ensemble des acteurs gagnent en lisibilité, en notoriété, et en reconnaissance politique, à condition de partager un peu de son temps, de ses opinions et de ses compétences. Cette réciprocité du donner et du recevoir est la respiration même du réseau.

Pour pérenniser cette vie associative au bénéfice de chacun et la renforcer, le REEB propose cinq engagements pour lui et ses adhérents et entre ses adhérents :

- Adhérer au REEB, c'est s'engager à devenir participant ; chacun doit, dans la mesure de ses moyens, partager et faire vivre le réseau et le faire connaître.
- Le REEB s'engage à favoriser la participation de ses adhérents dans les différentes instances statutaires, techniques ou autres (communication des dates de réunions à l'avance, co-voiturage, choix des lieux de réunion, animation des réunions, diffusion des comptes-rendus...).
- Dans son rôle de représentation, le REEB s'engage à valoriser ses adhérents.
- Si un adhérent ou le réseau est amené à réaliser des missions pour un tiers, il doit veiller à rester dans le cadre de son objet social, à éviter toute forme de concurrence déloyale et à favoriser le partenariat.
- Les adhérents veillent à favoriser des démarches partenariales visant à valoriser les complémentarités d'acteurs sur un territoire donné.

Je soussigné M/Mme,

Représentant de,

Au titre de,

M'engage à tendre vers les valeurs, objectifs et principes fixés dans la charte ci-dessus.

Fait le à

Signature de la structure adhérente

Signature du REEB